

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 9 avril 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Jeudi 9 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

Erratum : dans le communiqué d'hier, nous avons omis de mettre à jour les données présentées dans le paragraphe introductif. Les autres données et notamment le tableau étaient à jour. Il y avait donc bien 2 908 patients atteints de Covid-19 hospitalisés dans la région, dont 738 patients en réanimation/soins intensifs.

Le jeudi 9 avril, 2 962 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 720 en réanimation/soins intensifs.

- **107** établissements de la région rapportent **prendre ou avoir pris en charge** des cas de COVID-19 dans leur établissement.
- **2 962** (+54/hier) patients atteints de Covid-19 **sont hospitalisés dans la région** ce jour.
- dont **720** patients soit 24% (-18/la veille) sont en réanimation/soins intensifs.
- Un **cumul de 685 décès hospitaliers** de patients atteints de Covid-19 a été rapporté au 9 avril dans la région.
- **2 508** patients atteints de Covid-19 sont **retournés à domicile au total**.

Pour la journée du 9 avril, 287 nouvelles hospitalisations dont 35 nouvelles admissions en réanimation, 32 nouveaux décès et 178 retours à domicile ont été enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	125	35	112
Allier	57	10	66
Ardèche	107	38	166
Cantal	27	0	9
Drôme	241	71	182
Isère	236	38	190
Loire	472	95	266
Haute-Loire	24	4	42
Puy-de-Dôme	73	15	70
Rhône	1 197	282	896
Savoie	121	20	168
Haute-Savoie	282	77	341
Auvergne-Rhône-Alpes	2 962	685	2508

* Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

Le nombre de nouvelles hospitalisations est stable depuis le 4 avril mais la tendance à la baisse des nouvelles admissions en réanimation/soins intensifs se confirme.

CAMPAGNE DE DÉPISTAGES EN EHPAD

Lundi 6 avril, Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'intensification des tests de dépistage du COVID-19 auprès des publics vulnérables et des soignants travaillant dans les établissements hébergeant ces publics vulnérables (le Covid19 étant plus virulent chez les sujets âgés).

Concrètement et de manière prioritaire dans les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), il s'agit de tester les résidents et tous les personnels à compter de l'apparition du premier cas confirmé au sein de l'établissement, ce qui permettra de regrouper les cas positifs au sein de secteurs dédiés dans les EHPAD pour éviter la contamination des autres résidents.

24 laboratoires en capacité à réaliser le diagnostic de Covid-19

Le décret n°2020-400 du 5 avril dernier donne la possibilité à d'autres laboratoires ne pratiquant pas usuellement la biologie humaine (laboratoires de recherche, vétérinaires et départementaux, etc.) de réaliser le diagnostic des infections de COVID-19.

La prise en compte de ces nouvelles possibilités permet à notre région de disposer de **24 laboratoires** en capacité à réaliser les analyses des tests de COVID-19.

Ces laboratoires publics et privés disposent par ailleurs **d'un maillage dense** permettant de soutenir la réalisation des prélèvements nécessaires, qui seront également effectués **par tous les laboratoires habilités**.

Etat des lieux et stratégie régionale

Depuis lundi, l'ARS procède à **un état des lieux des capacités** des laboratoires de la région afin de déterminer, **en lien avec les Conseils départementaux**, une stratégie de priorisation des dépistages en fonction situations épidémiques dans les EHPAD.

Cette stratégie prend en compte les capacités de prélèvements via les conventions déjà existantes entre les EHPAD et certains laboratoires ; l'intervention possible des équipes mobiles d'hygiène, financées par l'ARS et intervenant au bénéfice des établissements médico-sociaux ; les compétences des soignants formés ou à former pour pratiquer les prélèvements au sein de ces structures et toute autre solution opérationnelle locale.

En lien avec les Conseils départementaux, cette stratégie doit être déclinée dans chaque département, lorsqu'un cas suspect de Covid-19 est repéré dans un EHPAD.

Il s'agit en fait d'amplifier ce qui a déjà été mis en œuvre puisque de nombreux tests ont déjà été réalisés dans les EHPAD de la région, et ce depuis plusieurs semaines.

En outre, cette campagne de dépistage qui concerne plusieurs centaines d'établissements et repose sur des moyens humains et matériels importants, va nécessiter plusieurs jours pour être menée à son terme, en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

RAPPEL

DONNÉES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Depuis le 28 mars, **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes se fait le relais des données que Santé publique France** recueille directement, analyse, puis lui met à disposition concernant les cas et décès de Covid-19 dans les établissements médico-sociaux, dont les EHPAD. Concrètement, à la demande de la direction générale de la santé, les établissements médico-sociaux ont été invités par Santé publique France à déclarer les informations sur une plateforme de données nationale.

Ces données gérées par Santé publique France nécessitent une consolidation et une fiabilisation qui n'est pas compatible avec une communication quotidienne de ces indicateurs.

Ainsi, SPF a confirmé aujourd'hui à l'ARS la diffusion, **à compter de ce vendredi 10 avril**, d'un point épidémiologique hebdomadaire du Covid-19 qui comportera, outre les données médico-sociales, un retour sur l'ensemble des indicateurs permettant de suivre l'épidémie dans la région. Ces points épidémiologiques seront mis à disposition du public sur le site internet de l'ARS et vous seront également transmis par mail.

Aussi, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ne communique plus sur les données EHPAD qui restent à la main de Santé publique France, à même de les exploiter et de les analyser.